

Etudes programmatiques et animation d'une concertation pour la création d'un parc public au lieu-dit Bois Vigué



>> Point d'étape à l'issue de l'atelier de concertation n°2

Etape 2 : Elaboration du programme

1. Retour de la démarche de concertation

1.1. Modalités et conditions de la rencontre « Atelier 2 »

1.2. Résultats synthétiques

2. Propositions des éléments de programme

2.1. Rappel des enjeux partagés et des hypothèses d'actions

2.2. Propositions et options programmatiques

Etape 2 : Elaboration du programme

1. Retour de la démarche de concertation

1.1. Modalités et conditions de la rencontre « Atelier 2 »

1.2. Résultats synthétiques

1 – Retour de la démarche de concertation

1.1. Modalités et conditions de la rencontre « Atelier 2 »

■ Atelier 2 à la ferme d'Estrade : 8 participants

Objectifs :

Réflexions partagées sur les composantes d'aménagement

- Accès et cheminements ?
- Intérêt d'un élargissement de l'emprise actuelle ?
- Lisières et franges ?
- Patrimoine végétal ?
- Vues et perspectives ?

Intégration des expertises et des contributions des jeunes de la MDJ et des résidents du foyer de Burges

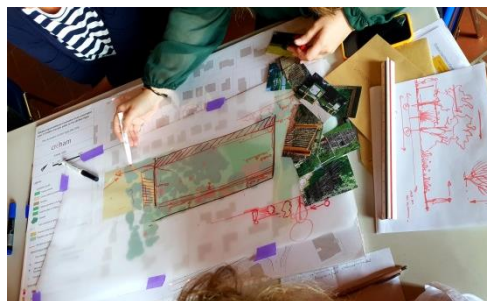
Exploration des différentes solutions d'aménagement

Observations :

- > Un panel de participants relativement stable, qui reste dominé par la présence des riverains immédiats du site et habitants du quartier
- > Durée de l'atelier : 3h
- > Ambiance conviviale et participation active lors des différents temps de l'atelier.

Déroulement :

- > Accueil et rappel des objectifs de l'atelier
- > Retour sur l'atelier 1
 - Enjeux identifiés et partagés
 - Univers projetés
 - Prise en compte des contributions des jeunes de la MDJ et résidents du foyer de Burges
- > Point complémentaire sur l'état des lieux du boisement
 - Contraintes et exigences
 - Pistes de solutions
- > Réflexion partagée sur 3 axes de questionnement
 - **Comment définir les espaces accessibles au public, tout en respectant les zones à protéger (arbres fragilisés et niches de biodiversité) ?**
Localisations des cheminements / des accès / des assises / Prolongations de l'emprise au-delà des limites actuelles
 - **Comment imaginer des aménagements adaptés à l'accueil de tous publics, tout en préservant le statut de bois et l'image d'espace « naturel » ?**
Conception des cheminements / Types d'équipements (quantité et qualité) / Propositions de points d'intérêt (Land art)
 - **Comment concevoir l'intégration du site au contexte résidentiel et paysager ?**
Traitement des limites (bordures, clôtures) / des entrées(s) / de la connexion à la Promenade des poètes



1 – Retour de la démarche de concertation

1.1. Modalités et conditions de la rencontre « Atelier 2 »

Proposition réfléchir ensemble autour de 3 questions :

A . Comment définir les espaces accessibles au public, tout en respectant les zones à protéger ?

Localisations des cheminements /accès / assises

B . Comment imaginer des aménagements adaptés à l'accueil de tous publics, tout en préservant le statut de bois et l'image d'espace «naturel» ?

Types d'équipements (*mobilier, nichoirs, supports pédagogiques*)

Conception des cheminements

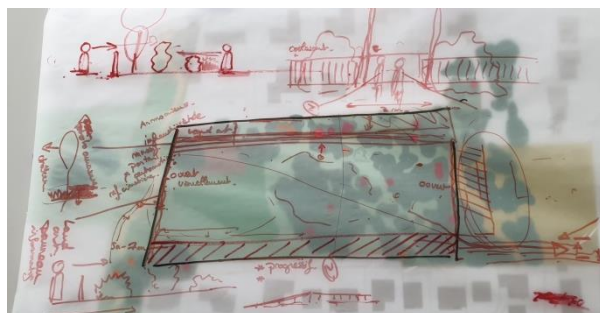
Propositions de points d'intérêt (*Land art*)

C . Comment concevoir l'intégration du site au contexte résidentiel et paysager ?

Traitement des limites (bordures, clôtures)

Entrée(s)

Connexion à la Promenade des poètes

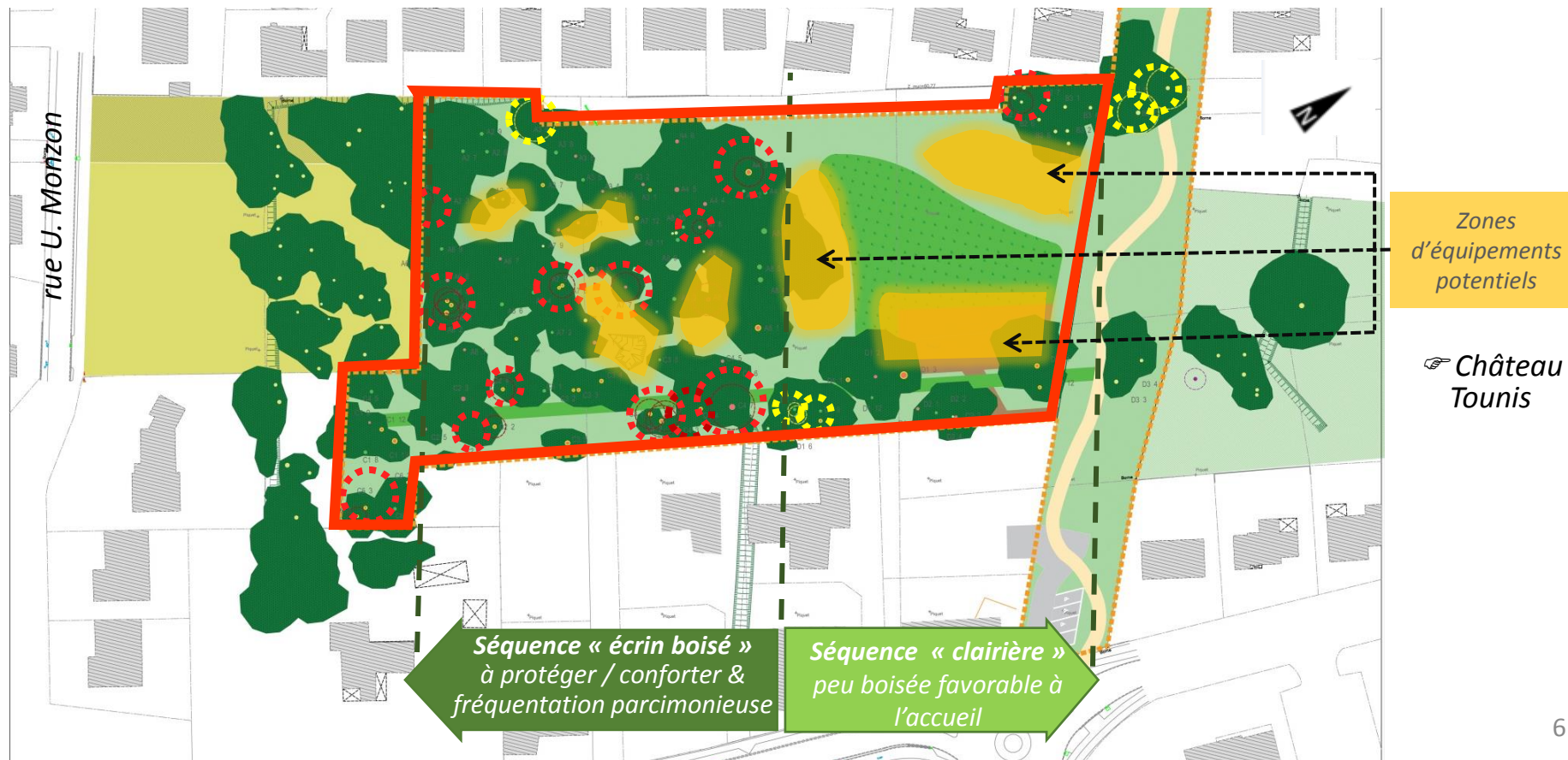


1 – Retour de la démarche de concertation

1.2. Résultats synthétiques de l'atelier 2

A. Comment définir les espaces accessibles au public ?

- L'observation de l'inégale densité du boisement amène à concevoir **un aménagement « séquenté » du site**, c'est-à-dire associé à des niveaux d'équipement et d'accessibilité au public graduels :
 - > **une séquence « écrin boisé »** sur la partie Ouest plus dense et sensible en termes de sauvegarde du milieu suscite des attentes de limitations des usages, voire de mesures de protection renforcées ;
 - > **une séquence « clairière »** sur la partie Est offrant davantage d'espaces ouverts (*zones d'équipements potentiels*), jugés plus favorables à l'accueil du public et au développement d'actions de sensibilisation (*ex. : observation de l'évolution de la chênaie, perspective sur l'allée de chênes fastigiés, ...*).



1 – Retour de la démarche de concertation

1.2. Résultats synthétiques de l'atelier 2

A. Comment définir les espaces accessibles au public ?

- L'hypothèse d'un **prolongement du site « Bois Vigué » au-delà de la Promenade des poètes** (parcelle au nord) est saluée positivement, avec les arguments suivants :
 - > extension du site avec la possibilité d'y aménager un espace de convivialité pour les habitants du quartier, les collégiens, voire espaces de jeux, ... et ainsi limiter ces types d'aménagement au sein même du site,
 - > espace enclavé dont le traitement des limites pourrait être maîtrisé, ceci en prévention d'un risque de fermeture non négociée par les occupants de l'ex-château Tounis (propriété démembrée).



1 – Retour de la démarche de concertation

1.2. Résultats synthétiques de l'atelier 2

A. Comment définir les espaces accessibles au public ?

- L'hypothèse d'un **prolongement du Bois vers rue U. Monzon** revêt plusieurs atouts aux yeux du panel :
 - > accès direct en partie Sud du bois pour les résidents des lotissements du secteur Uria Monzon, ainsi que pour les collégiens,
 - > maîtrise du devenir de la zone arborée située en fond de parcelle et prévention des risques d'abattage abusifs,
 - > possibilité d'aménager un chemin d'accès centré et d'éviter de potentielles nuisances pour les riverains de la parcelle, ...

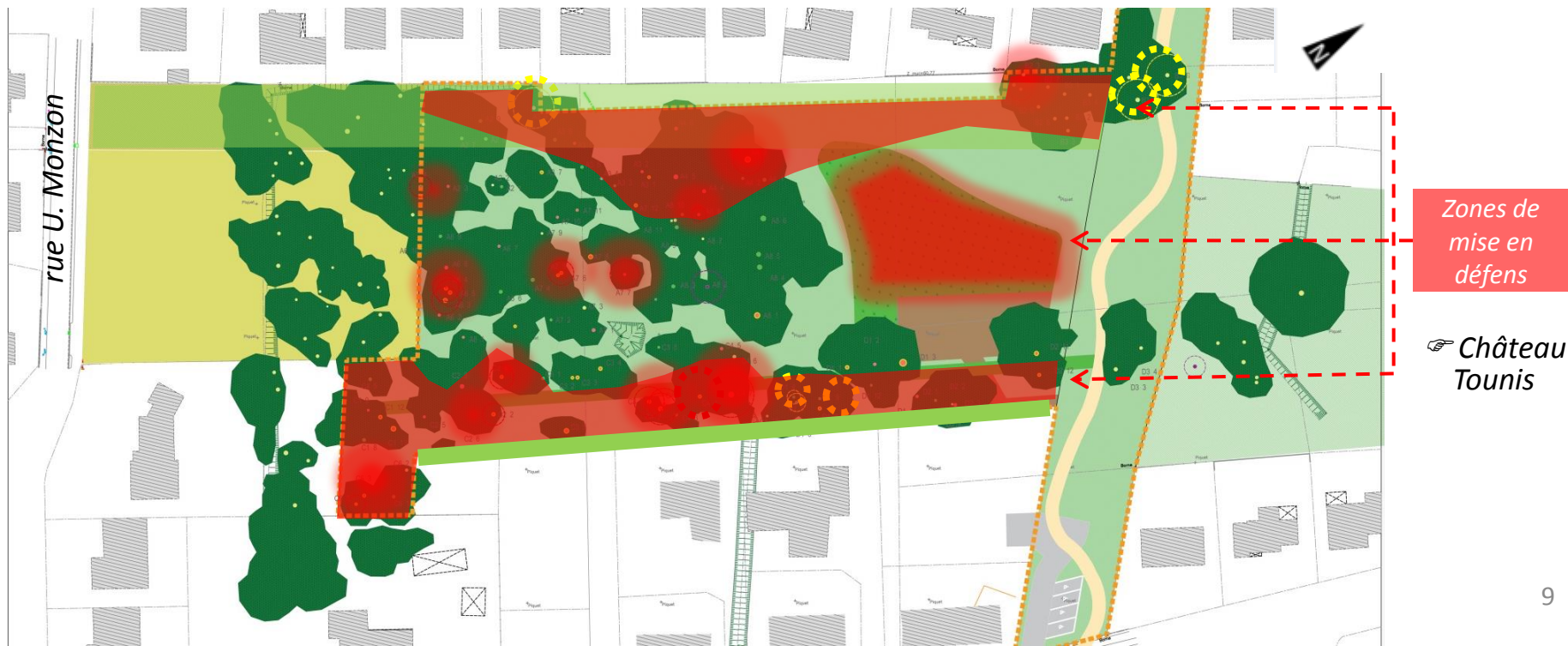


1 – Retour de la démarche de concertation

1.2. Résultats synthétiques de l'atelier 2

A. Comment définir les espaces accessibles au public ?

- Outre le principe du « séquençage », la question de **l'accessibilité au public a été réfléchie au regard de zones de mise en défens identifiées comme répondant à la pluralité des enjeux** (exigences d'accès sécurisée, protection du milieu, préservation de la tranquillité des riverains) :
 - > frange Est, côté lotissement rue V. Duruy non clôturée, intégrant l'allée de chênes fastigiés et prolongeant la zone « tampon » non constructible (10 mètres de large) en partie arrière des parcelles construites ;
 - > frange Ouest, côté lotissement rue G. Bizet, recouvrant une bande d'une vingtaine de mètres défini en Espace Boisé Classé (EBC) et dotée par la commune d'une clôture métallique à l'issue de la cession aux propriétaires riverains de cinq petites parcelles de terrain boisé ;
 - > chênaie spontanée émergente témoin de la résilience du bois dans la section « clairière » ;
 - > voire autres zones plus circonscrites en cœur de bois, dans le périmètre des arbres fragilisés ???



1 – Retour de la démarche de concertation

1.2. Résultats synthétiques de l'atelier 2 :

A. Comment définir les espaces accessibles au public ?

- Les deux hypothèses de cheminement proposées ont été inégalement accueillies :



- Effet « cul de sac » contraignant les résidents du secteur Monzon à rejoindre la Promenade des poètes pour accéder au Bois.



- Crainte d'un accès trop contraint au site et à la partie la plus boisée.



- Préservation de la tranquillité des riverains situés à l'arrière du bois notamment.



- Double accès favorable à l'intégration du site au quartier et meilleure accessibilité pour les résidents du secteur sud.



- Aménagement d'un accès rue U. Monzon offrant une possibilité de contrôle du devenir de la parcelle « Duprat ».



- Risque de nuisances associées à des pratiques de traversée du Bois importantes, qui pourraient être encouragées par un large cheminement.

1 – Retour de la démarche de concertation

1.2. Résultats synthétiques de l'atelier 2

A. Comment définir les espaces accessibles au public ?

- Les **voies d'accès** attendues recouvriraient ainsi la forme suivante :
 - > une **double entrée** à positionner selon les possibilités de maîtrise foncière aux extrémités Nord et Sud.
 - > des **cheminements et espaces de pause différemment conçus selon les séquences** / respectueux des sols et de la végétation / distants de 5 à 10 mètres des clôtures.



1 – Retour de la démarche de concertation

1.2. Résultats synthétiques de l'atelier 2

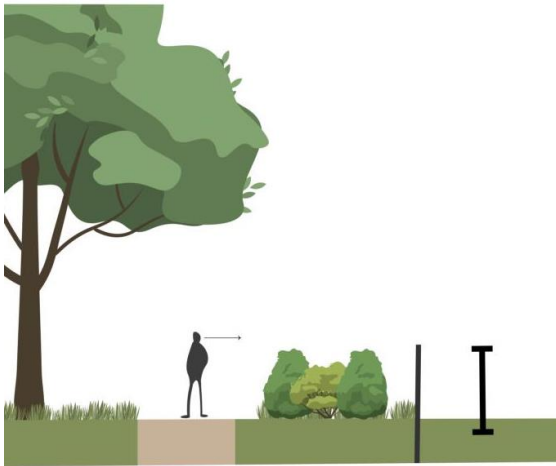
B. . Comment imaginer des aménagements adaptés à l'accueil de tous publics ?

- Les **éléments de mobiliers** souhaités seraient conçus comme suit :
 - > **types d'assises différenciés selon les sections,**
 - > **supports d'informations** (ex. : indications sur la vocation du lieu, contenus pédagogiques sur la biodiversité, évocations des traces mémorielles, préconisations des bon usages, ...) **positionnés au niveau d'une ou des deux entrées,** plutôt qu'à l'intérieur du Bois.



Traitement des limites :

HAUTEUR DES VÉGÉTAUX ?



PLANTATION D'ARBUSTES A HAUTEUR DES YEUX

- Garde à distance le promeneur de la limite
- Ne ferme pas le regard sur le bois pour le propriétaire mais l'ouvre sur son jardin pour le promeneur



PLANTATION D'ARBUSTES FERMANT TOTALEMENT LE REGARD

- Plantation d'une haie épaisse
- Bloque la vue sur le bois pour les propriétaires
- Bloque la vue sur les jardins privés pour les promeneurs



PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES CRÉANT DES CADRAGES

- Diversité de strates
- Diversité de cadrages
- Bloque la vue partiellement sur les jardins privé et sur le bois

1 – Retour de la démarche de concertation

1.2. Résultats synthétiques de l'atelier 2

C . Comment concevoir l'intégration du site au contexte résidentiel et paysager ?

QUEL TRAITEMENT ENVISAGER POUR :

- LES FRANGES (mitoyennetés) ?
- LES CLÔTURES ?
- LES ENTREE(S) ?



1 – Retour de la démarche de concertation

1.2. Résultats synthétiques de l'atelier 2

C . Comment concevoir l'intégration du site au contexte résidentiel et paysager ?

- **La végétalisation des franges Est et Ouest de façon à éloigner les cheminements des arbres fragilisés et des limites de propriétés riveraines** (5 à 10 mètres) : création d'effets « rideau semi occultant » (*essences vernaculaires, alternance de caduques et persistants, espèces mellifères, ...*)
 - Clôture Ouest (côté rue Bizet) : végétation étagée comportant une strate herbacée composée de plantes vivaces et/ou friches
 - Clôture Est (côté rue Duruy) : végétation épaisse permettant de suppléer l'absence de clôture et valorisation de l'ancienne allée de chênes fastigiés
- **Davantage de perméabilité visuelle sur les franges Nord et Sud** : clôtures non opaques / matériaux non définis
 - Clôture Nord (côté Promenade des poètes) : structure métallique ou constitué de branchages
 - Clôture Sud (côté rue U. Monzon) : préservation du couvert végétal constituant une délimitation naturelle / pas de plantation risquant de compromettre la liaison vers la rue U. Monzon
 - Clôture ou dispositif brise vue en limite de la parcelle du Château ?? + sur les lisières Est et Ouest de la parcelle côté U. Monzon
- **Entrées donnant à lire la notion d'espace protégé et sécurisé** : structure en dure pour permettre l'installation d'un système de verrouillage / porte coulissante s'effaçant derrière la clôture / plantation de végétaux « choisis » pour valoriser le site.



Etape 2 : Elaboration du programme

2. Propositions des éléments de programme

2.1. Rappel des enjeux partagés et des hypothèses d'actions

2.2. Propositions et options programmatiques

2 - Propositions des éléments de programme

2.1. Rappel des enjeux partagés et des hypothèses d'actions

Ce qu'il faudrait gagner ou ne pas perdre dans le cadre du projet d'aménagement ?

> **La conservation et l'amélioration du patrimoine faune et flore** (*maintien des arbres, y compris malades ou tombés, contribution à la biodiversité, ...*)

> **La préservation de la mémoire patrimoniale et l'image d'un espace «naturel»/«sauvage »** *versus* « parc urbain »

> **La sécurisation et le confort des pratiques** à l'intérieur du bois

> **L'accessibilité à tous** (*dimension multi générationnelle*)

> La sauvegarde de la **tranquillité des riverains** (*vigilance quant aux sources de nuisances visuelles et sonores*)

> **La gestion des franges**, lieu de confrontation entre espace public (*bois, parking, ...*) et jardins privés

Quelques pistes de solutions à suggérer, discuter et localiser

→ Programme de plantations diversifiées
→ Travail sur les strates arbustives et herbacées (protection des sols)
→ Aménagements de litières
→ Micro-forêt spontanées ou créées ...

→ Choix pertinent des équipements
→ Valorisation des traces de la mémoire (appellation « Bois Vigué », allée,...)
→ Travail sur les perspectives ...

→ Gestion raisonnée du boisement
→ Zones de mise en défens ...

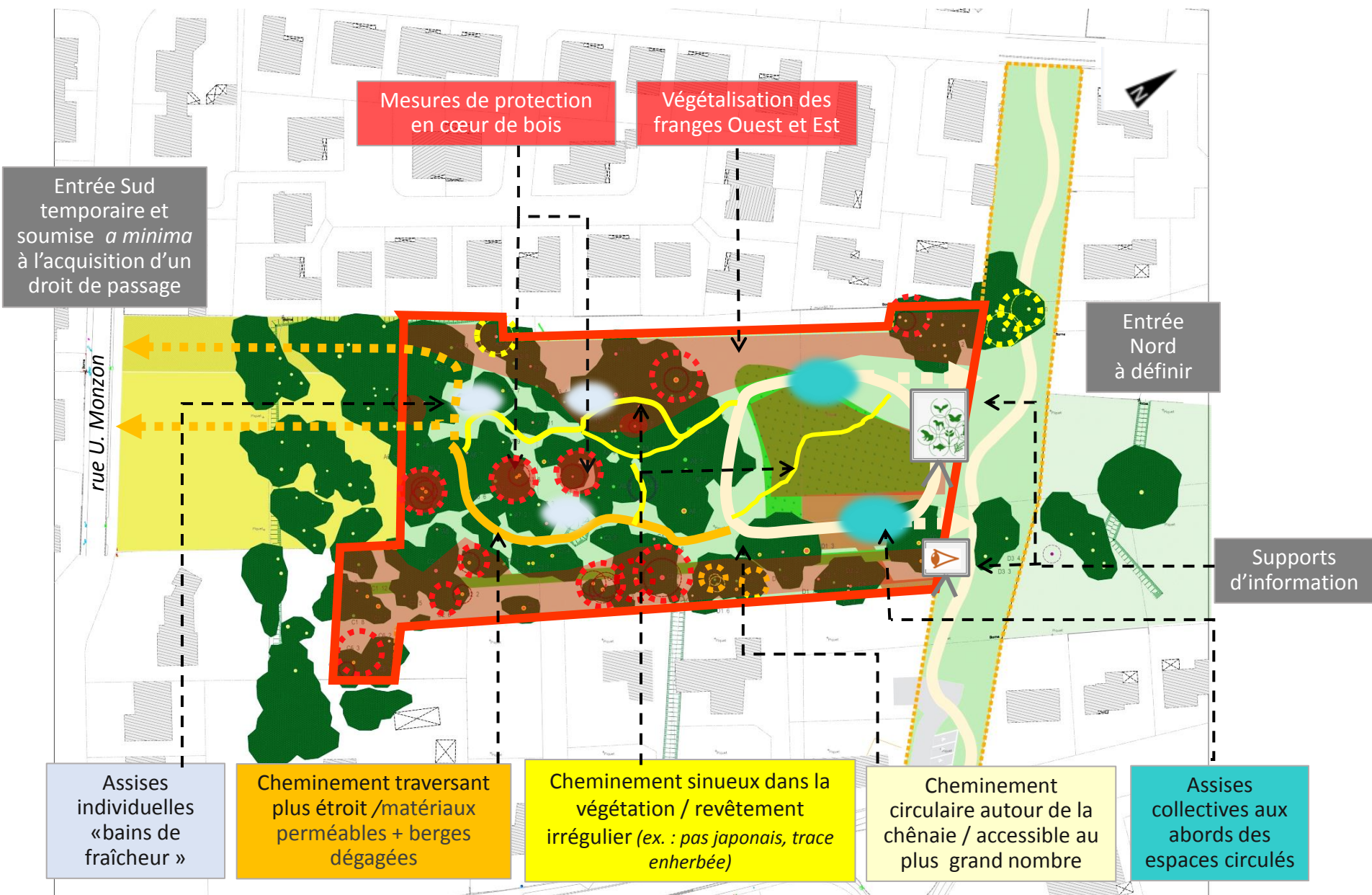
→ Aménagements spécifiques pour les aînés et les jeunes (signalétique, assises)
→ Ergonomie des cheminements ...

→ Réglementation et gestion des accès et des pratiques
→ « Prévention situationnelle » et de prévention des usages gênants ...

→ Travail sur les vis-à-vis
→ Implantation de haies paysagères
→ Espaces tampons ...

2 - Proposition des éléments de programme

2.2. Propositions et options du programmes d'aménagement



2 - Propositions des éléments de programme

2.2. Propositions et options du programmes d'aménagement

■ Traitement des plantations

